

LIQUIDES, AEROSOLS ET GELS (LAGs)

Pour des raisons de sécurité, la plupart des aéroports appliquent des restrictions sur le transport des LAGs en cabine. En faisant votre valise veuillez noter ceci:

Que considère-t-on comme Liquides, Aérosols et Gels (LAG)?

Hormis les LAG évidents, les mesures de sécurité s'appliquent aussi à ce qui suit

Aliments en sauce	Mousse à raser ou tout autre mousse
Crèmes et lotions	Pâtes, y compris la pâte dentifrice
Parfums et vaporisateurs	Mascara et rouge à lèvres
Gels, y compris gels pour les cheveux et la douche	Confiture et miel

Les conditions

- Tout liquide devrait être emporté dans des contenants d'une capacité ne dépassant pas 100 ml (ou 100 g).
- Des liquides dans des contenants supérieurs à 100 ml ne seront pas acceptés, même si le contenant est partiellement rempli.
- Les contenants doivent être placés dans un sac en plastique transparent (d'environ 20cm x 20cm), d'une capacité totale ne dépassant pas plus d'un litre.
- Les contenants doivent être parfaitement maintenus dans le sac en plastique.

Exemple de LAG empaquetés



- Il sera demandé au passager de présenter le sac en plastique séparément de son bagage à main/de cabine pour examen visuel au point de contrôle des bagages à main.
- Le passager a droit à un unique sac en plastique transparent. Il est permis aux bébés ou aux enfants d'en avoir un.

Exemptions

- Médicaments essentiels pour le voyage.
- Lait/aliment pour bébé quand bébé voyage.
- Aliments spéciaux nécessaires pour régime diététique

Nous recommandons aux passagers d'avoir en leur possession les documents y relatifs tels que prescription, certificat médical, etc.

LAGs hors taxes

La plupart des aéroports permettent l'achat de LAGs hors taxes après le passage du point de contrôle des bagages à main ou sous conditions spécifiques.

Passagers en correspondance

Aux passagers devant prendre une correspondance ou accomplir un voyage multi tronçons avant d'atteindre leur destination finale et devant débarquer à des aéroports intermédiaires (*exemple : sur l'itinéraire Londres-Maurice-Melbourne où le passager à destination de Melbourne est en transit à Maurice et doit débarquer/embarquer à l'aéroport de Maurice*), nous leur recommandons de faire leurs achats hors taxes au dernier point d'embarquement ou à bord du dernier tronçon de leur voyage.

Pour des raisons de sécurité, veuillez noter que toutes liquides, aérosols et gels dépassant la limite de 100 ml (incluant les items hors-taxes), ne seront pas autorisés en bagages à main lors du transit à l'aéroport intermédiaire (à Maurice dans notre exemple) et seront confisqués par les autorités.